

SOINS INFIRMIERS



Les soins à domicile s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans malades ou dépendantes et aux personnes âgées de moins de 60 ans présentant un handicap ou une maladie chronique..

Ils sont financés par l'assurance maladie et les mutuelles.

Les soins à domicile sont dispensés sur le lieu de vie du patient - à domicile ou en établissement d'hébergement non médicalisé (résidence autonomie), par des infirmiers libéraux ou des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Les SSIAD assurent des prestations sur prescription médicale. Ils peuvent faire intervenir différents professionnels : infirmiers, aides soignants, aides médico-psychologiques, pédicures podologues, ergothérapeutes, psychologues.

Les conditions pour bénéficier des services d'un SSIAD :

- présenter une perte d'autonomie ;
- avoir une prescription de son médecin traitant ;
- s'inscrire auprès du SSIAD de son secteur ;
- être admis dans le service après visite de l'infirmier coordinateur et selon les places disponibles (liste d'attente).

[Consultez la liste des services de soins infirmiers à domicile de Haute-Savoie](#)

Contactez le service:

[Personnes âgées](#)